

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** FANGA B+ SUPREME

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2020-0001

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0021701-0000

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Informations administratives   | 1  |
| 1.1. Noms commerciaux du produit   | 1  |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation   | 1  |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides  | 1  |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)  | 3  |
| 2. Composition et formulation du produit   | 3  |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide  | 3  |
| 2.2. Type de formulation   | 4  |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence  | 4  |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)   | 4  |
| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 5  |
| 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 6  |
| 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6  |
| 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 6  |
| 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 6  |
| 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 8  |
| 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 8  |
| 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8  |
| 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 8  |
| 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 8  |
| 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 10 |
| 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 10 |
| 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 10 |
| 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 11 |
| 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 11 |
| 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 12 |
| 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 12 |

|  |    |
|--|----|
| 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 12 |
| 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 13 |
| 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 13 |
| 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 14 |
| 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 14 |
| 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 14 |
| 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 15 |
| 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 15 |
| 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 17 |
| 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 17 |
| 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 17 |
| 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 17 |
| 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 17 |
| 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 18 |
| 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 18 |
| 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 18 |
| 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 19 |
| 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 19 |
| 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 20 |
| 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 20 |
| 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 20 |
| 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 21 |
| 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 21 |
| 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 22 |
| 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 22 |
| 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 22 |
| 4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 23 |
| 4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 23 |
| 5. Conditions générales d'utilisation  | 23 |

|   |    |
|---|----|
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 23 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 24 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 25 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 26 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 26 |
| 6. Autres informations  | 26 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|                  |
|------------------|
| FANGA B+ SUPREME |
| EXTRA RONGEURS   |
| SUPER RONGEURS   |
| TOP RONGEURS     |
| ERADIK RONGEURS  |
| CRACK RONGEURS   |

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                 |  |
|--|-----------------|--|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom             | TRIPLAN SA   |
|  | Adresse         | BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA<br>France |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | BE2020-0001     |  |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | BE-0021701-0000 |  |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 05/03/2020      |  |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 04/02/2024      |  |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | SOFAR FRANCE                             |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France |

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | RATOUCY SAS   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 29 Rue de la Forêt LOOZE - BP 145 89303 Joigny Cedex France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | 29 rue de la foret 89300 LOOZE France                       |

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | HDA                                     |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France |

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | IRIS  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 1126A, Avenue du moulinas, Route de Saint Privat 30340 Salindres France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | 1126A, Avenue du moulinas, Route de Saint Privat 30340 Salindres France |

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | INDUSTRIALCHIMICA SRL                   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Via Sorgaglia 40 35020 Arre (PD) Italie |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Via Sorgaglia 40 35020 Arre (PD) Italie |

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | FARMAVIT OOD   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Bul Tsar Boris III, n°63, Office n°1 1612 Sofia Bulgarie     |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Industrialna str.2 - Pleven District 5960 Guliantsi Bulgarie |

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | NOXIMA   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Carrefour Jean Monnet/ Lacroix Saint-Ouen 60201 Compiègne France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Carrefour Jean Monnet/ Lacroix Saint-Ouen 60201 Compiègne France |

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | SALOMEZ  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | ZI Av. du Général de Gaulle 89130 Toucy France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | ZI Av. du Général de Gaulle 89130 Toucy France |

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | AEDES PROTECTA                               |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 75 Rue d'Orgemont 95210 Saint-Gratien France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Lieu Dit Douillac 81310 Parisot France       |

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |   |
|---|---|
| <b>Substance active</b>                     | 11 - Brodifacoum  |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | ACTIVA/PM TEZZA SRL   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Via Feltre 32 20132 Milan Italie                                  |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | PM TEZZA SRL Via Tre Ponti 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun           | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Brodifacoum          | 3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin | Substance active | 56073-10-0 | 259-980-5 | 0.001      |
| Monopropylene glycol | propane-1,2-diol  |                  | 57-55-6    | 200-338-0 | 2.4836     |
| Triethanolamine      | 2,2',2'-nitrilotriéthanol   |                  | 102-71-6   | 203-049-8 | 0.0172     |

## 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

**Utilisation 1 - Souris domestiques, rats, campagnols communs, mulots - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur**

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Mus musculus-Souris domestique-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus rattus-Rat noir-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Microtus arvalis-Campagnols des champs-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)



|  |  |
|--|--|
| <b>Domaine d'utilisation</b>               | Intérieur<br><br>Intérieur.  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | Application des appâts -<br>Formulations de l'appât:<br><br>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.<br>- Points d'appâts couverts et protégés   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | Rats ( <i>R. norvegicus</i> , <i>R. rattus</i> ): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Souris domestiques ( <i>M. musculus</i> ): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Mulots ( <i>A. sylvaticus</i> ): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Campagnols communs ( <i>M. arvalis</i> ): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. - -<br>Produits d'appât:<br><br>Rats ( <i>R. norvegicus</i> , <i>R. rattus</i> ): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.<br><br>Souris domestiques ( <i>M. musculus</i> ): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.<br>Mulots ( <i>A. sylvaticus</i> ): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.<br>Campagnols communs ( <i>M. arvalis</i> ): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Professionnel  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:<br>• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans:<br>- Sac (sac en papier avec ou sans PE film PE) 5-10-15-20-25kg.<br>- Seau PE 5-10-15-18-20kg.<br>- Boîte en carton 5-10-12-15-20-50kg.<br><br>• Le vrac est emballé dans:<br>- Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (5-10-12-15-18-20 kg).<br>- Sac en papier avec ou sans film PE (5-10-15-20-25kg).<br>- Seau PE (5-10-15-18-20-25kg).<br>- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (5-10-12-15-20-50kg).<br><br>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.   |

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Suivez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.2 Description de l'utilisation

##### Utilisation 2 - Souris domestiques, rats, campagnols communs, mulots - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Mus musculus-Souris domestique-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus rattus-Rat noir-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Microtus arvalis-Campagnol des champs-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

**Domaine d'utilisation**

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments.

**Méthode(s) d'application**

Application des appâts -  
Formulation de l'appât:  
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.  
- Points d'appâts couverts et protégés.

**Taux et fréquences d'application**

Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. - -  
Produits d'appât:

Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.  
Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.  
Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.  
Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:

- Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans:
  - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 5-10-15-20-25kg.
  - Seau PE 5-10-15-18-20kg.
  - Boîte en carton 5-10-12-15-20-50kg.
- Le vrac est emballé dans:
  - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (5-10-12-15-18-20 kg).
  - Sac en papier avec ou sans film PE (5-10-15-20-25kg).
  - Seau PE (5-10-15-18-20-25kg).

- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (5-10-12-15-20-50kg).

Taille minimale de l'emballage de 3 kg.

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appâtage dans des zones non inondables.
- Remplacez tout appât dans les points d'appât où il a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
- Suivez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâts doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser ce produit dans les terriers.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Souris domestiques, rats, campagnols communs, mulots - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries

**Type de produit**

TP14 - Rodenticides

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Ne s'applique pas aux rodenticides.

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Mus musculus-Souris domestique-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus rattus-Rat noir-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Microtus arvalis-Campagnol des champs-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

**Domaine d'utilisation**

Extérieur  
Autre  
Zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries

**Méthode(s) d'application**

Application des appâts -  
Formulation de l'appât:  
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.  
- Points d'appâts couverts et protégés.

**Taux et fréquences d'application**

Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. - -  
Produits d'appât:  
Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.  
Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.  
Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.  
Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2

|  |   |
|--|---|
|  | mètres.   |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Professionnel   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sac (sac en papier avec ou sans PE film) 5-10-15-20-25kg.</li> <li>- Seau PE 5-10-15-18-20kg.</li> <li>- Boîte en carton 5-10-12-15-20-50kg.</li> </ul> </li> <li>• Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (5-10-12-15-18-20 kg).</li> <li>- Sac en papier avec ou sans film PE (5-10-15-20-25kg).</li> <li>- Seau PE (5-10-15-18-20-25kg).</li> <li>- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (5-10-12-15-20-50kg).</li> </ul> </li> </ul> <p>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.</p> |

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appât dans des zones non inondables.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâts doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser ce produit dans les terriers.

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.4 Description de l'utilisation

#### Utilisation 4 - Souris domestiques - Professionnels - Intérieur

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides.  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Mus musculus-Souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)                              |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br>Intérieur.  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Formulation de l'appât:<br>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.<br>- Points d'appâts couverts et protégés. |

**Taux et fréquences d'application**

30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres - -  
Produits d'appât:  
- Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:  
• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans:  
- Sac (sac en papier avec ou sans PE film) 5-10-15-20-25kg.  
- Seau PE 5-10-15-18-20kg.  
- Boîte en carton 5-10-12-15-20-50kg.  
  
• Le vrac est emballé dans:  
- Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (5-10-12-15-18-20 kg).  
- Sac en papier avec ou sans film PE (5-10-15-20-25kg).  
- Seau PE (5-10-15-18-20-25kg).  
- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (5-10-12-15-20-50kg).  
  
Taille minimale de l'emballage de 3 kg.

**4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

**4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

**4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.



#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

|   |
|---|
| - |
|---|

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

|   |
|---|
| - |
|---|

### 4.5 Description de l'utilisation

#### Utilisation 5 - Rats, mulots, campagnols communs – Professionnels – Intérieur

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides.  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Rattus rattus-Rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Microtus arvalis-Campagnol des champs-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br>Intérieur.  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Formulation de l'appât:<br>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.<br>- Points d'appâts couverts et protégés.   |

## Taux et fréquences d'application

Rats (*R. norvegicus*, *R. rattus*): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres  
Mulots (*A. sylvaticus*): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres  
Campagnols communs (*M. arvalis*): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres - -  
Produits d'appât:

Rats (*R. norvegicus*, *R. rattus*): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres

Mulots (*A. sylvaticus*): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres

Campagnols communs (*M. arvalis*): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:

- Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans:
  - Sac (sac en papier avec ou sans PE film) 5-10-15-20-25kg.
  - Seau PE 5-10-15-18-20kg.
  - Boîte en carton 5-10-12-15-20-50kg.

- Le vrac est emballé dans:

- Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (5-10-12-15-18-20 kg).
- Sac en papier avec ou sans film PE (5-10-15-20-25kg).
- Seau PE (5-10-15-18-20-25kg).
- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (5-10-12-15-20-50kg).

Taille minimale de l'emballage de 3 kg.

### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.6 Description de l'utilisation

##### Utilisation 6 - Souris domestiques, rats, mulots, campagnols communs – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

###### Type de produit

TP14 - Rodenticides

###### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

###### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Rattus rattus-Rat noir-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles|Exemple: rongeurs  
Microtus arvalis-Campagnol des champs-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

###### Domaine d'utilisation

|  |  |
|--|--|
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | <p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments.</p>  |
|  | <p>Application des appâts -<br/>Formulation de l'appât:<br/>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.<br/>- Points d'appâts couverts et protégés.</p>   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | <p>Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres<br/>Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres<br/>Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres<br/>Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres - -<br/>Produits d'appât:</p> <p>Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | <p>Professionnel</p>   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sac (sac en papier avec ou sans PE film) 5-10-15-20-25kg.</li> <li>- Seau PE 5-10-15-18-20kg.</li> <li>- Boîte en carton 5-10-12-15-20-50kg.</li> </ul> </li> <li>• Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (5-10-12-15-18-20 kg).</li> <li>- Sac en papier avec ou sans film PE (5-10-15-20-25kg).</li> <li>- Seau PE (5-10-15-18-20-25kg).</li> <li>- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (5-10-12-15-20-50kg).</li> </ul> </li> </ul> <p>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.</p>  |

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin.  
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.7 Description de l'utilisation

##### Utilisation 7 - Souris domestiques – Grand public – Intérieur

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | TP14 - Rodenticides   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides.   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Mus musculus-Souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) |
| Domaine d'utilisation   | Intérieur<br>Intérieur.   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | <p>Application des appâts -</p> <p>Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.</p>   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | <p>30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres - -</p> <p>Produits d'appât:<br/>Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p>   |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | <p>Grand public (non professionnel)</p>   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seau PE.</li> <li>- Boîte en carton</li> <li>- Boîte en métal sans vernis.</li> <li>- Emballage HDPE.</li> <li>- Station d'appâts (PET / PP / PE / PVC) avec une capacité de 135cm3 et 235cm3.</li> </ul> </li> </ul> <p>Conditionnement maximum de 50 g.</p> |

#### 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.8 Description de l'utilisation

#### Utilisation 8 - Rats, mulots, campagnols communs – Grand public – Intérieur

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides.  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Rattus rattus-Rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Microtus arvalis-Campagnol des champs-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>Intérieur.  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres<br>Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres<br>Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres - -<br>Produits d'appât:<br><br>Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>mètres</p> <p>Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p>  |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Grand public (non professionnel)  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans:</li> <li>- Seau PE</li> <li>- Boîte en métal sans vernis.</li> <li>- Emballage HDPE.</li> <li>- Boîte en carton.</li> <li>- Station d'appât (PET/PP/PE/PVC) avec une capacité de 135cm<sup>3</sup> et 235cm<sup>3</sup>.</li> </ul> <p>Conditionnement maximum de 150 g.</p> |

#### 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-



#### 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

|   |
|---|
| - |
|---|

#### 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

|   |
|---|
| - |
|---|

#### 4.9 Description de l'utilisation

##### Utilisation 9 - Rats, mulots, campagnols communs - Grand public - Extérieur autour des bâtiments.

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides.  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Rattus rattus-Rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Apodemus sylvaticus-Mulot-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Apodemus sylvaticus-Mulot-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)<br>Microtus arvalis-Campagnol des champs-Juvéniles Exemple: rongeurs<br>Microtus arvalis-Campagnol des champs-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Extérieur<br>Extérieur autour des bâtiments.   |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres<br>Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres - -<br/>Produits d'appât:</p> <p>Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p>  |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Grand public (non professionnel)  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seau PE</li> <li>- Boîte en métal sans vernis.</li> <li>- Emballage HDPE.</li> <li>- Boîte en carton.</li> <li>- Station d'appât (PET/PP/PE/PVC) avec une capacité de 135cm<sup>3</sup> et 235cm<sup>3</sup>.</li> </ul> </li> </ul> <p>Conditionnement maximum de 150 g.</p> |

#### 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacez tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

**4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

**5. Conditions générales d'utilisation**

**5.1. Consignes d'utilisation**

### UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

### UTILISATEURS GRAND PUBLIC

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

#### UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). - Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

#### UTILISATEURS GRAND PUBLIC

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

- Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [insérer les informations nationales spécifiques]».

- Dangereux pour la faune.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

#### 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

-Ce produit contient un agent amérissant et un colorant